



Communiqué

Dématérialisation et facilitation

Nouvelles attestations fiscales en ligne

Poursuivant sa stratégie de généralisation de l'usage des téléprocédures, et en vue de faciliter et de simplifier les démarches fiscales des contribuables, la Direction Générale des Impôts a lancé de nouvelles attestations en ligne.

Ces attestations, accessibles aux contribuables adhérents aux services SIMPL, concernent :

- L'attestation d'exonération de la Taxe Spéciale Annuelle sur les véhicules à moteur électrique et hybride (électrique et thermique) ;
- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'attestation de non déductibilité des cotisations d'assurance retraite complémentaire ;
- L'attestation de retenue à la source ;
- L'attestation d'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe des services communaux (TH/TSC) destinée aux promoteurs immobiliers.

Les intéressés peuvent demander et obtenir ces attestations par voie électronique, à partir du portail de la DGI à l'adresse : www.tax.gov.ma

**Pour toute demande d'information ou d'assistance,
prière de contacter le Centre d'information téléphonique de la DGI,
à l'adresse SIMPL@tax.gov.ma ou en appelant le 05 37 27 37 27 (lignes groupées).**

